

REGLEMENT

Article I. Rappel Statuts et Règlements FFT

Les Ligues doivent organiser chaque année, dans les délais fixés par la FFT, un Championnat Individuel dans chacune des épreuves donnant lieu à une épreuve du Championnat de France.

Ce Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France.

Il appartient à chaque Ligue de déterminer le Règlement particulier de ses Championnats de Ligue.

Toutefois, les conditions de qualification définies par chaque Ligue doivent être conformes à celles en vigueur pour le Championnat de France correspondant.

Article II. Catégories

Les Championnats de Ligue Seniors Plus comprennent, pour les Dames et pour les Messieurs, les catégories 35+, 40+, 45+, 50+, 55+, 60+, 65+, 70+, 75+, 80+

Pour mémoire, Tableau des catégories Seniors Plus 2024

- ✓ 35+ 1985 à 1989
- ✓ 40+ 1980 à 1984
- ✓ 45+ 1975 à 1979
- ✓ 50+ 1970 à 1974
- ✓ 55+ 1965 à 1969
- ✓ 60+ 1960 à 1964
- ✓ 65+ 1955 à 1959
- ✓ 70+ 1950 à 1954
- ✓ 75+ 1945 à 1949
- ✓ 80+ 1944 et av.

Soit un total de 20 catégories, Dames et Messieurs confondus.

Article III. Critères d'âge

Sauf dérogation accordée par le Comité des Championnats de Ligue et/ou le Comité des Championnats de France, un joueur ne peut participer au Championnat Régional que dans sa catégorie d'âge.

Article IV. Organisateur de l'épreuve

Le Bureau de la Ligue constitue chaque année un ou plusieurs Comité(s) de Championnat(s) de Ligue, qui veille(nt) au bon déroulement de chacun d'entre eux.

Ce Comité est composé : du Président de la Ligue, de 2 membres du Bureau, des Présidents des Commissions jeunes, seniors, seniors + et arbitrage, du CTR coordonnateur et du CTR en charge de la compétition jeunes.

Article V. Modalités d'organisation

Ces Championnats sont organisés en Ile de France sur les installations désignées par le Comité des Championnats, qui répondent à la charte détaillée plus loin.

Le Comité de Pilotage des Championnats en détermine les modalités d'organisation : dates, lieux, surfaces des courts, budget, etc.

Article VI. Engagement

L'engagement à ces Championnats n'est pas directement accessible aux compétiteurs.

Les Championnats de Ligue sont exclusivement ouverts aux joueuses et joueurs de Nationalité Française, membres licenciés des clubs affiliés de la Ligue IDF :

- Vainqueurs des Championnats de Comité, ou à défaut le finaliste, ou à défaut le demi-finaliste (*)
- A des joueurs exemptés de Championnat de Comité, en raison de leur position dans la hiérarchie de l'Ile-de-France (**)

Dès la fin de leur Championnat de Comité, les vainqueurs sont tenus de confirmer leur participation effective au CIL auprès leur Comité, afin qu'en cas d'empêchement un joueur suppléant puisse être sélectionné.

Il en va de même pour les joueurs exemptés dès la connaissance de leur statut d'exempté.

(*) Restriction :

Tout joueur qui, sauf cas de force majeure, aura abandonné un Championnat de Comité en cours de compétition, ne pourra être qualifié pour le Championnat de Ligue (art 68 Règlements Sportifs FFT).

(**) Droit d'engagement :

Les compétiteurs exemptés de Championnat de Comité devront s'acquitter d'un droit d'engagement de 25 € auprès de la Ligue IDF selon des modalités qui seront précisées en temps voulu.

Aucun compétiteur ne pourra participer au Championnat s'il n'a pas acquitté ses droits d'engagement.

Aucun droit d'engagement supplémentaire n'est demandé aux compétiteurs ayant participé à leur Championnat de Comité.

Article VII. Tableaux

Le nombre de participants moyen par catégorie Seniors Plus est théoriquement de 12 joueurs possibles se répartissant comme suit :

- 8 vainqueurs de Championnat de Comité
- 4 exemptés

Section 7.01 Détermination du statut d'exempté

Un « exempté » est un joueur dont le classement le situe dans les meilleurs de la Ligue IDF, sur la base des classements de février 2024.

A l'issue du classement de février 2024, la Commission Seniors Plus établira la liste des 10 meilleurs classés de l'Ile-de-France par catégorie d'âge.

Pour chaque catégorie d'âge, elle appliquera un « cut » au classement permettant d'obtenir un nombre d'exemptés **au plus égal à 4 joueurs.**

En cas d'impossibilité d'obtenir au maximum 4 exemptés par application du critère ci-dessus, et pour éviter à l'inverse l'absence d'exemptés, la taille du tableau sera adaptée sur décision du Comité d'organisation, qui tiendra compte des possibilités offertes par les installations.

Exemple :

Si dans une catégorie les 6 meilleurs classés sont à 15/2, un « cut » à 15/1 conduirait à n'avoir aucun exempté.

En l'espèce, le tableau sera porté à 14 joueurs.

A l'inverse, en cas de nombre d'exemptés inférieur à 4 et/ou d'absence de qualifié de Comité, les places laissées disponibles ne seront pas réattribuées, et le tableau sera réduit d'autant.

Section 7.02 Empêchement

Afin de préserver à chaque Comité la possibilité d'avoir un de ses représentants au CIL IDF, en cas d'empêchement ou de retrait d'un vainqueur de Comité, **la place laissée vacante sera attribuée au finaliste du même Comité.**

En cas d'empêchement du finaliste, la place sera attribuée au demi-finaliste le mieux classé.

En dehors des exemptés, tout joueur n'ayant pu participer à son Championnat de Comité, quel que soit son classement, et quelle qu'en soit la raison, ne pourra participer au CIL, sauf à ce que le Championnat de Comité n'ait pu être organisé faute d'un nombre suffisant de participants.

Article VIII. Calendrier administratif 2024

Les noms des vainqueurs de Championnats de Comité sont à communiquer à la Commission S+ IDF pour le lundi 15 avril 2024 dernier délai.

La liste des exemptés de Championnat de Comité sera arrêtée par la Commission S+ IDF à l'issue du classement de février 2024.

Calendrier théorique

Tâche	Date	Responsable
Détermination de la liste et des noms des exemptés	Après la parution des classements de février 2024	Commission S+ IDF
Communication des palmarès des Championnats de Comité à la Commission S+	Au plus tard le lundi 15 avril 2024	Comités
Etablissement de la liste des 12 sélectionnés	du mardi 16 au jeudi 18 avril 2024	Commission S+ IDF
Communication des listes des sélectionnés au JAT	vendredi 19 avril 2024	Commission S+ IDF
Construction et validation des tableaux	Au plus tard le lundi 22 avril 2024	COFIL CIL
Convocation des joueurs catégories 65+ et au-delà	Au plus tard le vendredi 26 avril 2024	JAT
Convocation des joueurs catégories 35+ à 60+	Au plus tard le vendredi 3 mai 2024	JAT

Article IX. Calendrier des épreuves

Catégories 35+, 40+, 45+, 50+, 55+, 60+ du mercredi 8 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024

Catégories 65+, 70+, 75+, 80+ du jeudi 2 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024

Toutes les Finales sont programmées le dimanche 12 mai 2024

Article X. Convocations

Les joueurs sélectionnés pour les Championnats de Ligue devront se rendre disponibles pendant la durée de l'épreuve de leur catégorie.

L'ordonnancement des parties sera déterminé par le JAT de chaque catégorie, en tenant compte des contraintes exprimées par les compétiteurs au moment de leur sélection, **dans la mesure où ces dernières sont compatibles avec le bon déroulement du tournoi.**

Le Comité de tournoi se réserve la possibilité de revenir le cas échéant sur cette disposition pour raison de force majeure touchant la disponibilité des installations.

Pour toutes les catégories d'âges, l'horaire de la première convocation sera communiqué par courriel au plus tard la veille du premier tour.

Chaque soir, la programmation du lendemain sera communiquée par le JAT du site concerné et sera consultable, ainsi que les tableaux sur le site mis en place à cet effet par la Ligue IDF.

Article XI. Fréquence des parties

Les Règlements Fédéraux s'appliquent quant à la limitation du nombre de parties par jour, mais l'organisateur d'une épreuve du Championnat veillera, tant que faire se peut, à ne pas faire jouer plus d'une partie par jour.

Jusqu'aux demi-finales, pour les catégories 65 et au-delà, la programmation prévoira au moins un jour de repos entre les différents tours.

Article XII. Format des parties

Catégories 35, 40, 45, 50, 55 et 60 ans : 3 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6/6 (format 1).

Catégories 65, 70, 75 et 80 ans : 2 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6/6 ; super jeu décisif à 10 points en guise de 3ème manche (format 2)

Lorsque le format de jeu utilisé est le format 1, un repos de 10 mn **doit** être pris entre la deuxième et la troisième manche.

Il faut l'accord des deux joueurs pour que ce repos ne soit pas pris (Article 14 des Règlements sportifs).

Article XIII. Qualification aux CDF

Le vainqueur du Championnat de Ligue et des éventuels qualifiés supplémentaires ne pourront pas participer au Championnat de France s'ils n'ont pas le classement minimal requis par le Comité des Championnats de France pour y participer (Règlements sportifs FFT – Art 60 ter).

Classement minimum requis pour les catégories :

35 et 40 ans	15
45 et 50 ans	15/3
55 et 60 ans	15/3
65 et 70 ans	30/1
75 et 80 ans	30/2 (Dames 80 30/3)

Seront présentés à la qualification pour les Championnats de France de leur catégorie, à condition de respecter les cuts ci-dessus :

- Les champions de Ligues,
- Les joueurs bénéficiaires d'invitations (wild-cards), à raison 3 pour l'ensemble des Ligues pour un tableau de 24, qui sont attribuées par le Comité des Championnats
- Les joueurs exemptés du Championnat de Ligue par le Comité des Championnats de France, en raison de leur désignation par la FFT pour des compétitions internationales seniors plus
- Les qualifiés supplémentaires qui ont obligatoirement participé au CIL et qui sont désignés, à l'issue des Championnats, dans des proportions fixées par le Comité des Championnats de France pour chaque épreuve, de façon à compléter les tableaux.

Pour les qualifiés supplémentaires, considérant que le CIL est un tournoi qualificatif aux CDF, la Commission Seniors Plus dresse une liste de suppléants, **ordonnée par ordre de palmarès décroissant obtenu dans l'épreuve**.

A palmarès égal, priorité est donnée au meilleur classement.

Tout joueur qui, sauf cas de force majeure, aura abandonné du CIL en cours de compétition, ne pourra être qualifiable pour le CDF (art 68 Règlements Sportifs FFT).

Wild-Card :

Tout joueur **qualifié à l'issue de son Championnat de Comité**, ou exempté, empêché de participer au CIL pour raison de force majeure, pourra s'il estime en remplir les critères, formuler une demande de Wild Card pour participer au CDF, **exclusivement auprès de la Commission Seniors Plus IDF dans un délai compatible avec les directives du département Compétition de la FFT**.



LIGUE ÎLE DE FRANCE

Demande de Wild Card Ligue :

Nom du joueur : Prénom : Né(e)

le : Classement (au moment de la demande) :

N° licence : Nom du club :

Téléphone :

Demande de Wild Card dans l'épreuve(s) : (Cocher la ou les cases correspondantes)

35 ans 55 ans 75 ans 40 ans 60 ans 80 ans 45 ans 65 ans 50 ans 70 ans

Dates du Championnat régional concerné :

.....

Motif de la demande de Wild Card (ne pas oublier de joindre éventuellement la ou les pièce(s) justificative(s), certificat médical par exemple)

A Le

Dates limites des demandes Seniors Plus : lundi 13 mai 2024

Une fois la demande reçue par la Commission Seniors Plus, cette dernière émettra un avis circonstancié sur ladite demande, qu'elle transmettra au Président de la Ligue IDF qui prendra la décision de la suite à donner

Pour information, en 2023 la date limite d'envoi des demandes à la FFT était fixée au 29 mai.

Article XIV. Ipin (licence internationale) :

La licence internationale n'est pas nécessaire pour participer aux CIL.

Toutefois, pour les joueurs qui seront sélectionnés pour les CDF, ces derniers sont considérés comme un tournoi ITF Seniors, et à ce titre, tous les participants devront avoir un Ipin qui peut être obtenu sur : www.itftennis.com/ipin

CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS SENIORS PLUS IDF ANNEE SPORTIVE 2024

Article I. Responsabilité d'organisation

Pour 2024, la responsabilité d'organisation des CIL est attribuée :

- Au Comité du Val-de-Marne, Lieu du Championnat : TC St Maur (94) pour les catégories 35+ et 40+
- Au Comité de Seine-Saint-Denis, Lieu du Championnat : site du Comité (Aulnay-93) pour les catégories 45+ et 50+
- Au Comité de l'Essonne, Lieu du Championnat : site du Comité (Sainte-Geneviève-des-Bois-91) pour les catégories 55+ et 60+
- Au Comité de Paris, lieu du Championnat : Site de Dixmier (75) pour les catégories 65+, 70+, 75+ et 80+

Tous les sites retenus sont réputés respecter le Cahier des Charges ci-après détaillé.

En cas d'organisation sur un site n'appartenant pas au Comité, l'heure d'occupation de court sera subventionnée par la Ligue IDF à hauteur de 20 €.

En l'espèce, le JAT tiendra à jour un décompte des heures d'occupation des terrains qu'il communiquera à la Commission S+.

En fin de tournoi, Il appartient à chaque Club concerné de facturer à la Ligue IDF les heures d'occupation des terrains, après l'avoir fait valider par le JAT et la Commission S+

Article II. Dates des Championnats

Catégories 35+, 40+, 45+, 50+, 55+, 60+ du mercredi 8 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024

Catégories 65+, 70+, 75+, 80+ du jeudi 2 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024

Toutes les Finales sont programmées le dimanche 12 mai 2024

Article III. Surface des courts :

La surface de jeu sera fonction du site d'accueil et/ou des possibilités de repli en cas d'intempérie pour toutes les catégories **exceptées les Seniors Plus 65+, 70+, 75+ et 80+ qui se joueront obligatoirement sur terre battue.**

Article IV. Installations

Chaque site organisateur mettra à disposition ses installations dans les conditions suivantes :

Section 4.01 Catégories 35+, 40+, 45+, 50+, 55+, 60+

- **3 courts** minimum (extérieur et/ou intérieur) sur 5 jours
- Amplitude journalière possible de 10h à 23h fin de partie,
- Installations de repli couvertes en cas d'intempéries
- Installations extérieures éclairées en cas de parties en soirée

Section 4.02 Catégories 65+, 70+, 75+, 80+

- **2 courts minimum en terre battue** (extérieur et/ou intérieur) sur 11 jours
- Amplitude journalière possible de 10h à 23h fin de partie,
- Installations de repli couvertes en cas d'intempéries
- Installations extérieures éclairées en cas de parties en soirée

Article V. Programmation prévisionnelle (indicatif)

Section 5.01 Catégories 35+, 40+ TC St Maur

	M35	M40	D35	D40	Total
J1 Réduction	4 M	4 M	4 M	4 M	16 M
J2 QF	4 M	4 M			8 M
J3 QF			4 M	4 M	8 M
J4 SF	2 M	2 M	2 M	2 M	8 M
F dimanche 12 mai	1 M	1 M	1 M	1 M	4 M
Total	11 M	11 M	11 M	11 M	44 M

Section 5.02 Catégories 45+, 50+ Comité Seine-St-Denis

	M45	M50	D45	D50	Total
J1 Réduction	4 M	4 M	4 M	4 M	16 M
J2 QF	4 M	4 M			8 M
J3 QF			4 M	4 M	8 M
J4 SF	2 M	2 M	2 M	2 M	8 M
F dimanche 12 mai	1 M	1 M	1 M	1 M	4 M
	11 M	11 M	11 M	11 M	44 M

Section 5.03 Catégories 55+, 60+ Comité Essonne

	M55	M60	D55	D60	Total
J1 Réduction	4 M	4 M	4 M	4 M	16 M
J2 QF	4 M	4 M			8 M
J3 QF			4 M	4 M	8 M
J4 SF	2 M	2 M	2 M	2 M	8 M
F dimanche 12 mai	1 M	1 M	1 M	1 M	4 M
	11 M	11 M	11 M	11 M	44 M

Section 5.04 Catégories 65+, 70+, 75+, 80+ Site de Dixmier

	M65	M70	M75	M 80	D65	D70	D75	D80	Total
J1 Réduction	4 M	4 M							8 M
J2 Réduction			4 M	4 M					8 M
J3 Réduction					4 M	4 M			8 M
J4 Réduction							4 M	4 M	8 M
J5 QF	4 M	4 M							8 M
J6 QF			4 M	4 M					8 M
J7 QF					4 M	4 M			8 M
J8 QF							4 M	4 M	8 M
J9 SF	2 M	2 M	2 M	2 M					8 M
J10 SF					2 M	2 M	2 M	2 M	8 M
F dimanche 12 mai	1 M	1 M	1 M	1 M	1 M	1 M	1 M	1 M	8 M
	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	11 M	88 M

Article VI. Balles :

La Ligue fournira les balles Technifibre XOne pour l'ensemble des Championnats régionaux.

Article VII. Obligations de l'organisateur :

L'organisateur veillera :

- À la qualité de l'accueil des participants (nombre de bénévoles susceptibles d'être mobilisés, dispositif d'accueil, infrastructures mises à disposition des participants telles que salles d'échauffement et/ou de détente, etc.).
- Au nombre et à la qualité des courts.
- Dans la mesure du possible, à proposer, pendant toute la durée des Championnats, un service de bar et de restauration.
- Aux conditions de travail des officiels et en particulier à la mise à disposition d'une liaison internet & d'une imprimante
- A faciliter le parking aux officiels
- A organiser une collation de fin de tournoi

Article VIII. Officiels :

Afin de garantir une certaine cohérence et un niveau de qualité optimal, la Commission Régionale d'Arbitrage IDF a la charge de la désignation des juge-arbitres, des arbitres et éventuellement des superviseurs de court sur l'ensemble des Championnats.

Section 8.01 Juge arbitrage :

L'organisation sportive de l'ensemble des catégories des Championnats Individuels de Ligue est attribuée à un juge-arbitre coordinateur francilien ayant une qualification de niveau 3 (FJAT3 ou JAT3) minimum, sous la responsabilité du Pôle JAT de la CRA IDF.

Un JAT adjoint ayant au minimum la qualification de JAT2, et potentiellement candidat à l'école JAT3/FJAT3 en 2024, sera désigné par la CRA IDF.

Le juge-arbitre de chaque Championnat sera connu 1 mois avant le début de la compétition.

Section 8.02 Arbitrage :

L'arbitrage est organisé par le Pôle Arbitrage de la CRA IDF.

Il est obligatoire pour toutes les finales et pour les ½ finales des Seniors Plus 35+ et 45+, recommandé pour les ½ finales des autres catégories.

Les juge-arbitres adjoints présents le jour des compétitions sans arbitre auront une fonction de « superviseur » de court.

Le Pôle Arbitrage de la CRA IDF établira les différentes listes des officiels désignés au minimum 15 jours avant le début de la compétition.

Le budget pour les officiels sera produit par la CRA IDF en rapport avec les recommandations d'indemnités franciliennes.

La rétribution des officiels sera effectuée par la Ligue IDF.

Article IX. Remise des prix :

A l'issue de chaque finale, une collation sera organisée par chaque site organisateur au cours de laquelle les vainqueurs et les finalistes seront récompensés.

Budget :

La Ligue prendra à sa charge :

- L'indemnisation des officiels
- Les balles
- La collation de fin de tournoi
- Les récompenses des vainqueurs et des finalistes